

Recommandations de la SF2H pour une gestion optimisée des retraits de Surfa'Safe premium®.

Note du 7 novembre 2019

Rédaction : Didier Lepelletier, Thierry Lavigne et Bruno Grandbastien

L'objectif de cette courte note est de proposer un cadre de recommandations en alternative à la désinfection des surfaces par essuyage d'un dispersa prêt à l'emploi à base d'ammoniums quaternaires faisant l'objet d'un retrait (Surfa'Safe premium® des Laboratoires Anios).

La SF2H rappelle quelques principes relatifs à la maîtrise du risque infectieux lié à l'environnement :

- Il est recommandé de nettoyer et/ou de désinfecter les surfaces et éléments de l'environnement proche du patient (R31 du guide « Précautions standard » de 2017 ¹) ; la place de la désinfection, en regard du choix d'une stratégie de détergence uniquement, doit être évaluée selon les secteurs et les éléments de l'environnement concernés par cette procédure ;
- Il existe des stratégies physico-chimiques diverses pour nettoyer et/ou désinfecter des surfaces ou des équipements (chaleur, chimie, usage de textiles spécifiques ...). Il convient cependant de prendre en compte la spécificité « sans alcool » de la spécialité objet du retrait ; les indications des produits doivent prendre en compte la compatibilité avec certains équipements (exemple des écrans de dispositifs incompatibles avec l'alcool) ;
- Une stratégie de maîtrise du risque infectieux lié à l'environnement comporte, outre le choix même de la stratégie, des équipements adaptés ainsi qu'une formation des professionnels en charge de son application ;
- Il est de la responsabilité de l'EOH d'accompagner tout changement ou toute adaptation dans les procédures de maîtrise du risque infectieux lié à l'environnement.

La SF2H recommande de :

- Réviser la procédure de bionettoyage dans les secteurs à risque faible avec une détergence simple ; à cet effet, des détergents sans désinfectant, en solution à préparer ou prêt à l'usage, voire des lingettes ou textiles spécifiques peuvent être utilisés ; des stratégies déjà en place dans l'établissement doivent être privilégiées (procédures existantes, acteurs formés ...) ;
- Remplacer par une stratégie de désinfection alternative pour les secteurs les plus à risque à risque (secteurs accueillant des immunodéprimés, réanimation, néonatalogie, secteurs interventionnels) sur la base d'une évaluation de risque par l'EOH :
 - o Usage d'un dispersa prêt à l'usage et de composition analogue (selon la liste de ANIOS),
 - o Recours à une technique physico-chimique alternative (vapeur, ...) sous réserve de compatibilité des équipements ainsi désinfectés et d'une maîtrise de la technique par les équipes ;
- De procéder à un éventuel changement, en raison du retrait d'un produit, dans le cadre d'une analyse croisée associant l'EOH, la direction des soins et la CME en charge formellement de la qualité et de la sécurité des soins.

¹ https://sf2h.net/wp-content/uploads/2017/06/HY_XXV_PS_versionSF2H.pdf